



Bonjour à tous,

Voici des nouvelles concernant le processus d'évaluation qui a été adopté par le CA pour donner suite aux recommandations du Comité d'Homogénéité (CH).

Comité d'Homogénéité

Ce comité, mis en place à l'été 2024 pour améliorer l'homogénéité des plages horaires, sera responsable des évaluations et révisions de cote pour tous les joueurs du Club appartenant aux catégories 3.0 et moins.

Ce comité est formé des membres suivants :

- Denis Vigneault – responsable
- Josée Castonguay
- Lucie Perrier
- Marc Richard
- Sylvain Thibault

Cotes de niveau de jeu

Une cote de niveau de jeu sert à regrouper des joueurs de calibre égal dans une plage horaire. Le Club utilise les niveaux suivants :

- 1.5
- 2.0
- 2.5B
- 2.5A
- 3.0
- 3.5
- 4.0 et +

Le CH base ses évaluations en tenant compte des habilités acquises par les membres et sur le potentiel d'amélioration futur. Une grille spécifique à chaque niveau sert aux éclaireurs pour compléter leur observation et rendre un verdict sur le résultat obtenu. La note visée doit s'approcher de 80 % pour confirmer la cote.

Nous vous invitons à consulter les guides d'évaluation par niveau qui se trouvent sur le site web du Club au clubpickleballboucherville.ca sous l'onglet « Évaluations »

Les éclaireurs

Les éclaireurs ont la responsabilité d'observer les joueurs en évaluation et de fixer la cote de niveau de jeu. Veuillez consulter la liste des éclaireurs par niveau qui se trouve sur le site web du Club sous l'onglet « Évaluations ». Pour les fins de compréhension, un éclaireur d'un niveau peut procéder à l'évaluation d'un joueur de ce niveau ou de niveau inférieur.

Idéalement, deux ou trois éclaireurs participent au processus d'évaluation en utilisant les guides d'évaluation qui se trouvent sur le site web. Le membre évalué recevra un rapport sommaire de son évaluation incluant les éléments positifs de son jeu et les points à améliorer.

Il importe de rappeler qu'une évaluation n'est pas une science exacte. Les éclaireurs sont des bénévoles qui ont accepté de participer au processus au meilleur de leurs connaissances. C'est pourquoi il est important qu'il y ait toujours deux ou trois éclaireurs par évaluation.

Fréquence des périodes d'évaluation

Sauf exception, les évaluations auront lieu deux fois par année en avril et en octobre.

Le format et le lieu des évaluations varieront en fonction du nombre de personnes à évaluer. Idéalement les sessions d'évaluation se tiendront à l'intérieur dans un environnement contrôlé afin d'éliminer les contraintes reliées à dame nature.

Demande d'évaluation

Un membre fait une demande d'évaluation en complétant le formulaire qui se trouve sur le site web.

Il est aussi possible que le CH demande à un membre de participer à une évaluation. Ceci peut survenir lorsque le CH juge qu'une révision de cote à la hausse ou à la baisse pourrait être appropriée pour donner suite à des observations ou des commentaires d'autres membres.

Sauf exception, un membre peut effectuer une nouvelle demande d'évaluation à chaque période. Cette demande d'évaluation doit être effectuée au plus tard le 15 mars pour la session du printemps et au plus tard le 1er octobre pour la session d'automne.

Frais pour les évaluations

Des frais de 25 \$ sont exigés pour une évaluation demandée par un membre. Si l'évaluation origine d'une demande faite par le CH, aucun frais ne sera appliqué.

Nouveaux membres

Il y a deux façons de devenir membre du CPB. Sur invitation, lorsque le CA prend la décision d'accueillir de nouveaux membres en utilisant la liste d'attente ou encore par le biais de la politique familiale qui se trouve sur le site web.

Lorsqu'un membre est invité, celui-ci doit normalement participer à une formation et une cote préliminaire de niveau de jeu lui est attribuée par les éclaireurs ou les formateurs.

Lorsqu'un membre rejoint le club en vertu de la politique familiale, il est attendu que la personne qui est déjà membre du club accompagne ce nouveau membre pour faciliter son intégration. Éventuellement, ce nouveau membre recevra une cote préliminaire qui sera confirmée suivant sa participation à une séance de formation ou encore par une évaluation par les éclaireurs suite à une demande d'évaluation du membre.